



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice : .....	27
Membres présents : .....	25
Procurations : .....	2
Suffrages exprimés : .....	27
Votes Pour : .....	27
Votes contre : .....	0
Abstentions : .....	0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusées : Mme Danielle BARREYRE (Procuration à I. DEXPERT), Mme Florence DUSSILLOLS (Procuration à I. DEXPERT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BERNADET

N° DE\_2022\_003

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2022– INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A L'ECOLE MATERNELLE PEIR DE LADYLS**

Dans le cadre des travaux de rénovation thermique à l'école élémentaire, Madame le Maire indique à l'assemblée la nécessité d'installer une chaudière à l'école maternelle Peir de ladyls, dont l'objectif est de réduire la consommation énergétique et l'émission de CO2. Ces travaux s'inscrivent dans les propositions du plan de relance gouvernemental au titre notamment du C.R.R.T.E., regroupant différents dispositifs de financement en appui des collectivités, et notamment dans le cadre des travaux d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires publics du 1<sup>er</sup> degré.

Il est rappelé que la loi fixe ainsi 6 priorités thématiques éligibles à divers financements (DETR, DSIL,...) :

- La rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables ;
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
- Le développement numérique ;
- La création, la transformation, la rénovation des bâtiments scolaires ;
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Dans le cadre du programme pluriannuel, le remplacement de la chaudière de l'école maternelle était inscrit en 2021. Un diagnostic du SIPHEM a permis d'identifier le type d'équipement les travaux d'isolation thermique à venir.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager la commande et la mise en service de cet équipement et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

**Estimation du Projet.....43 852 € HT**

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant
<b>Equipement &amp; mise en service</b>	43 852€	<b>D.E.T.R. 2022 35 %</b>	15 348.20€
		<b>Autofinancement</b>	28 503.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 852 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 852.00 €</b>

La commune préfinancera la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans un programme de travaux de rénovation énergétique ;

**DECIDE** d'engager le remplacement de la chaudière de l'école maternelle pour une estimation de travaux de 43 852 € HT.

**SOLLICITE** de Madame la Préfète de la Gironde, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 au titre des travaux de rénovation thermique des écoles de 1<sup>er</sup> degré.

**S'ENGAGE** à prendre en charge la part non couverte par les subventions et à préfinancer la TVA.

**CHARGE** Madame le Maire de l'ensemble des formalités et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
 Isabelle DEXPERT

